



COUPE DE LA LIGUE CLUBS DÉPARTEMENTAUX & RÉGIONAUX

TIRAGE DES 1/32^{es} DE FINALE

MASCULINS

5875001	CSM Finances	–	USM Villeparisis	5877037
5875038	Stade Français	–	Villiers EC	5894035
5877016	US Lagny Montévrain	–	Joinville HBA	5894055
5877023	CS Monterelais	–	SCA 2000 Évry	5891015
5877063	HBC La Théroanne	–	HBC Livry-Gargan	5893003
5878002	AS Mantaise	–	HBC Parisis	5895052
5878003	CA Mantes-la-Ville	–	Rueil AC	5892026
5878004	CLOC Achères	–	S ^t -Gratien Sannois HBC	5895021
5878019	CO Gargenville	–	ASV Châtenay-Malabry	5892005
5878075	AS HB Les Mureaux	–	HBC S ^t -Leu / Taverny	5895022
5891006	Bondoufle AC CE	–	Sénart AHB	5877078
5891026	Morsang-Fleury HB91	–	Avon SC	5877001
5891014	HB Étampois	–	HBC Thierrypontain	5877043
5891031	S ^{te} -Geneviève Sports	–	CA L'Hay-lès-Roses	5894023
5891037	TU Verrières-le-Buisson	–	ES Sucy	5894029
5891067	AS S ^t -Germain-lès-Arp.	–	Ent. Montigny / Vicinois	5878030
5891069	Val-d'Yerres HB	–	CSM Bonneuil	5894012
5892009	COM Bagneux	–	US Ivry	5894004
5892012	Clamart HB	–	Ent. Cellois / Louveciennes	5878010
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	–	US Vaires EC	5877035
5892019	USM Malakoff	–	CSA Kremlin-Bicêtre	5894005
5892049	ES Nanterre	–	AS Bonnières	5878007
5893001	AS Bondy	–	Ent. Roissy / Villiers-le-Bel	5895020
5893002	HBC Gagny	–	Ent. USDEM / St-Brice	5895018
5893004	Montreuil HB	–	Torcy HB MLV	5877034
5893009	Aulnay HB	–	Avenir de Survilliers	5895049
5893024	Neuilly-Plaisance Sports	–	Paris SC	5875056
5893055	Villemomble HB	–	ES Vitry	5894040
5894026	Ent. Plesséenne	–	HBC Val-de-Seine	5891017
5895003	CSM Eaubonne	–	USHB Vernouillet-Verneuil	5878056
5895013	Goussainville HB	–	CM Aubervilliers	5893008
5895059	CM Garges	–	La Dionysienne HB	5893032

FÉMININES

5875001	CSM Finances	–	Montreuil HB	5893004
5875038	Stade Français	–	Exempt	
5877001	Avon SC	–	HBC Val-de-Seine	5891017
5877008	AS Chelles	–	HBC Livry-Gargan	5893003
5877016	US Lagny Montévrain	–	Exempt	
5877023	CS Monterelais	–	Exempt	
5877043	HBC Thierrypontain	–	Exempt	
5878019	CO Gargenville	–	Cergy HB	5895062
5878030	Ent. Montigny / Vicinois	–	Exempt	
5878045	Ent. Le Pecq / S ^t -Germain	–	Exempt	
5878046	Houilles / Le Vésinet / Carrières HB	–	ASV Châtenay-Malabry	5892005
5878061	HBC Conflans	–	Exempt	
5878063	Guyancourt HB	–	AS Fontenay-aux-Roses	5892015
5878075	AS HB Les Mureaux	–	Exempt	
5891006	Bondoufle AC CE	–	ES Vitry	5894040
5891014	HB Étampois	–	Sénart AHB	5877078
5891015	SCA 2000 Évry	–	Exempt	
5891037	TU Verrières-le-Buisson	–	Exempt	
5891043	CH Angerville	–	USHB Vernouillet-Verneuil	5878056
5892006	HBC Antony	–	Exempt	
5892012	Clamart HB	–	AS Mantaise	5878002
5892026	Rueil AC	–	Exempt	
5893001	AS Bondy	–	HBC S ^t -Leu / Taverny	5895022
5893002	HBC Gagny	–	Exempt	
5893005	Noisy-le-Grand HB	–	Exempt	
5893055	Villemomble HB	–	Paris SC	5875056
5894001	US Alfortville	–	Exempt	
5894004	US Ivry	–	Exempt	
5894019	US Fontenaysienne	–	Claye-Souilly SHB	5877009
5894029	ES Sucy	–	Morsang-Fleury HB91	5891026
5894035	Villiers EC	–	Exempt	
5895011	HBC Franconville	–	Exempt	

COUPE DE LA LIGUE DES CLUBS RÉGIONAUX / DÉPARTEMENTAUX – RÈGLEMENT

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des régionaux/départementaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128^{es} et 1/64^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^{es} à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^{es} de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront sur le même week-end.

Les finales de la coupe de la ligue des régionaux auront lieu sur le même week-end (au mois de juin) que les finales de la coupe de la ligue des nationaux.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des clubs régionaux/départementaux recevront une coupe à titre définitif.